



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 424
Financement des investissements stratégiques



PROGRAMME 424
Financement des investissements stratégiques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bruno BONNELL

Secrétaire général pour l'investissement

Responsable du programme n° 424 : Financement des investissements stratégiques

A son lancement en 2021, la logique du programme 424 en lien avec le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA 4) a été de construire **des priorités d'investissements répondant aux enjeux de transition** de notre économie et de notre société et qui représentent à un terme plus ou moins proche, des relais robustes de croissance économique pour notre pays. Un montant de 10 Mds € a ainsi été mobilisé pour 24 stratégies nationales validées dans le cadre d'une gouvernance renouvelée de haut niveau et selon une architecture budgétaire et juridique simplifiée : 4 actions budgétaires organisées selon le degré de maturité des innovations (dans l'esprit de l'échelle du TRL - *Technology Readiness Level* - pour l'innovation technologique) et une seule convention par action budgétaire entre l'État et les opérateurs. S'y ajoute un **instrument en fonds propres** à hauteur de 2,5 Md€ pour soutenir la structuration et la croissance du marché du financement des entreprises innovantes, à travers des fonds d'investissement directs, généralistes ou thématiques, ou des fonds de fonds.

Depuis 2022, France 2030 vient compléter la démarche initiée par le PIA 4, faisant désormais partie intégrante du plan, avec un effort d'investissement supplémentaire inédit de 28 Md€ en AE, **soit une capacité totale d'investissement du programme de 40,5 Md€ ouverte en loi de finances**. D'une part, les stratégies nationales préparées dans le cadre du PIA4 constituent autant de briques qui permettront d'atteindre les dix objectifs de France 2030. D'autre part, le plan permettra de couvrir les grandes priorités stratégiques de notre pays, pour certaines déjà largement identifiées (décarbonation de l'économie, électronique ou encore santé et alimentation) mais aussi nouvelles (nouvel espace, grands fonds marins, robotique notamment), tout en décuplant et en coordonnant les efforts engagés pour la réindustrialisation (nouvelle action 6 du programme).

En 2022 et en 2023, **les outils existants ont ainsi été abondés et le cadre juridique ajusté** pour répondre à l'ambition de déploiement rapide de France 2030. Le maintien de cette architecture vise à faciliter le suivi et assurer la cohérence de la gestion, de l'allocation et du pilotage des moyens de soutien à l'investissement dans les domaines de l'innovation et de l'industrie, qui sont ainsi concentrés au sein des mêmes programmes budgétaires. Notamment, les évolutions techniques, économiques ou écologiques pourront amener à des évolutions dans les priorités au fil des années et cette architecture permet une souplesse de gestion utile et nécessaire, à même de permettre la prise de risque et l'arrêt d'actions non efficientes.

Enfin, l'unification des dispositifs sous une seule et même gouvernance « France 2030 » permettra de renforcer l'évaluation des investissements stratégiques. Sont notamment développées les nouvelles modalités d'évaluation, dite « *in itinere* », c'est-à-dire en cours d'exécution afin de renforcer le pilotage des moyens sur la base d'une analyse de performance.

État de la mise en œuvre en 2023

- **Sur le plan budgétaire** : au total, plus de 38 Mds € des 40,5 Md€ des AE ouvertes en lois de finances (PIA 4 et France 2030) ont été consommées et confiées aux opérateurs de France 2030 (dont 4,9 Mds € en 2023), et, en 2023, près de 3,5 Mds € ont été consommés en CP soit versés aux opérateurs de France 2030, soit payés directement aux bénéficiaires dans le cadre de délégations de gestion entre le SGPI et des administrations d'État.
- **Sur le plan juridique** : toutes les conventions encadrant les règles de mise en œuvre des actions au service de France 2030 sont en vigueur. En fonds propres, les nouveaux fonds font l'objet de

conventions ad hoc et sont élaborés au fil de l'eau en cohérence avec les objectifs fixés pour le plan France 2030.

- **Sur le plan opérationnel** : les stratégies nationales intégrées aux nouveaux objectifs France 2030 sont en cours de mise en œuvre, la programmation des nouveaux secteurs stratégiques identifiés (espace, fonds marins) a été validée par la gouvernance interministérielle. Au total, plus de 200 procédures de sélection ont été lancées depuis le printemps 2021, au titre du présent programme. Au 31 décembre 2023 (vision cumulée depuis le printemps 2021), 21,2 Mds € ont été formellement engagés auprès de plus de 3500 porteurs de projets et de lauréats.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Adapter le capital humain aux filières d'avenir

INDICATEUR 1.1 : Mobiliser la recherche sur les innovations

INDICATEUR 1.2 : Préparer les métiers de demain

OBJECTIF 2 : Favoriser les transferts de technologies et la valorisation de la recherche dans les filières d'avenir

INDICATEUR 2.1 : Transfert de technologies dans les filières d'avenir

OBJECTIF 3 : Accélérer les démonstrateurs et le déploiement des innovations technologiques

INDICATEUR 3.1 : Taux de réussite commerciale des projets soutenus

OBJECTIF 4 : Soutenir l'industrialisation dans les filières d'avenir

INDICATEUR 4.1 : Création de nouveaux sites industriels

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Adapter le capital humain aux filières d'avenir

INDICATEUR

1.1 – Mobiliser la recherche sur les innovations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des publications issues des laboratoires participant aux PEPR des stratégies validées dans le total des publications des domaines concernés les plus citées (top 10%) au niveau international	%	Non déterminé	Non déterminé	15	Non déterminé	donnée non renseignée	15

Commentaires techniques

Source : ANR, SGPI - données du Center for Science and technologies (CWTS) pour le dénombrement des publications et citations.

Périmètre : Action 1 du programme 424 relative aux PEPR et aux PEPR exploratoires. Couvre l'ensemble de toutes les stratégies nationales et objets France 2030.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Au regard de l'avancée des travaux de la filière, aucune cible pertinente n'a pu être estimée à ce stade : les publications sont souvent trop récentes pour avoir recueilli un nombre significatif de citations. L'indicateur deviendra pertinent environ 3 ans après le lancement des PEPR.

INDICATEUR

1.2 – Préparer les métiers de demain

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des apprenants formés aux métiers d'avenir par rapport à la cible d'apprenants visée à l'horizon 2030	%	Sans objet	Sans objet	20	11,5	amélioration	20

Commentaires techniques

L'indicateur doit être interprété comme un taux d'atteinte ou de succès de l'AMI « Compétence et métiers d'avenir »

Source :

- pour la cible horizon 2030 : La RIM décomposant les besoins en formation des stratégies nationales (Commentaires).
- pour le réalisé : ANR./Caisse des dépôts et consignations

OBJECTIF

2 – Favoriser les transferts de technologies et la valorisation de la recherche dans les filières d'avenir

INDICATEUR

2.1 – Transfert de technologies dans les filières d'avenir

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de brevets déposés par les projets soutenus par € dépensé en R&D au sein de France 2030		Sans objet	Sans objet	0,8	0,2	donnée non renseignée	0,8

Commentaires techniques

Mode de calcul : Nombre de brevets déposés par les projets qui ont été soutenus dans le cadre des actions 1 et 2 rapporté au montant, en millions d'euros, ayant fait l'objet d'un engagement de l'État (décision du Premier ministre) en R&D dans le cadre de ces 2 actions.

Source : Les données utilisées proviennent de l'ANR, de l'INPI et des déclarations des lauréats.

OBJECTIF

3 – Accélérer les démonstrateurs et le déploiement des innovations technologiques

INDICATEUR

3.1 – Taux de réussite commerciale des projets soutenus

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part d'avances remboursables remboursées par rapport aux avances remboursables versées aux porteurs de projets dans les filières d'avenir	%	Sans objet	Sans objet	3 %	0%	donnée non renseignée	3 %
% de projets ayant atteint leurs TRL cibles	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	0%	donnée non renseignée	Non déterminé

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les projets soutenus par des avances remboursables du plan France 2030 n'ont pas atteint la maturité suffisante pour que puissent être constatés des remboursements ou l'atteinte des TRL cible.

OBJECTIF

4 – Soutenir l'industrialisation dans les filières d'avenir

INDICATEUR

4.1 – Création de nouveaux sites industriels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Création de nouveaux sites industriels soutenus par France 2030 dans le total des nouveaux sites industriels créés en France	Nb	Sans objet	Sans objet	286	Non déterminé	donnée non renseignée	286

Commentaires techniques

Source : Bpifrance, NextSISE et DGE. Périmètre : action 6 Industrialisation et déploiement

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sur les 354 nouveaux sites identifiés en 2023, 16 avaient été soutenus par France 2030 soit un ratio de 4,5 %.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>					
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche				0 0	0
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche			150 000 000	0 150 000 000	0
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales			634 995 500	0 634 995 500	0
04 – Soutien au déploiement	18 000 000		802 500 000	0 820 500 000	0
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)	906 455 780	432 704		0 906 888 484	0
06 – Industrialisation et déploiement			2 400 000 000	0 2 400 000 000	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+7 307 545 000 (hors titre 2)	+7 307 545 000	
Total des AE ouvertes			7 307 545 000 (hors titre 2)	7 307 545 000	
Total des AE consommées	924 455 780	432 704	3 987 495 500	4 912 383 984	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>					
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche			200 000 000 100 000 000	200 000 000 100 000 000	200 000 000
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche			160 000 000 254 300 000	160 000 000 254 300 000	160 000 000
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales			650 000 000 655 362 674	650 000 000 655 362 674	650 000 000
04 – Soutien au déploiement	18 000 000		625 000 000 667 500 000	625 000 000 685 500 000	625 000 000
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)	450 000 000 445 430 999	216 352		450 000 000 445 647 351	450 000 000
06 – Industrialisation et déploiement			1 400 000 000 1 341 000 000	1 400 000 000 1 341 000 000	1 400 000 000
Total des CP prévus en LFI	450 000 000	0	3 035 000 000	3 485 000 000	3 485 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+5 000 000 (hors titre 2)	+5 000 000	
Total des CP ouverts			3 490 000 000 (hors titre 2)	3 490 000 000	
Total des CP consommés	463 430 999	216 352	3 018 162 674	3 481 810 025	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i>			
	<i>Consommation 2022</i>			
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche			0	0 0
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche		1 500 000 000 1 220 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000 1 220 000 000
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales		5 000 000 000 3 425 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000 3 425 000 000
04 – Soutien au déploiement		7 500 000 000 5 710 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000 5 710 000 000
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)	1 000 000 000 950 000 000		1 000 000 000	1 000 000 000 950 000 000
06 – Industrialisation et déploiement		12 998 300 000 11 300 000 000	12 998 300 000	12 998 300 000 11 300 000 000
Total des AE prévues en LFI	1 000 000 000	26 998 300 000	27 998 300 000	27 998 300 000
Total des AE consommées	950 000 000	21 655 000 000		22 605 000 000

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i>			
	<i>Consommation 2022</i>			
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche		300 000 000 300 000 000	300 000 000	300 000 000 300 000 000
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche		320 000 000 335 000 000	320 000 000	320 000 000 335 000 000
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales		640 000 000 665 000 000	640 000 000	640 000 000 665 000 000
04 – Soutien au déploiement		1 260 000 000 1 180 000 000	1 260 000 000	1 260 000 000 1 180 000 000
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)	560 000 000 560 000 000		560 000 000	560 000 000 560 000 000
06 – Industrialisation et déploiement		998 300 000 947 545 000	998 300 000	998 300 000 947 545 000
Total des CP prévus en LFI	560 000 000	3 518 300 000	4 078 300 000	4 078 300 000
Total des CP consommés	560 000 000	3 427 545 000		3 987 545 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	950 000 000	0	924 455 780	560 000 000	450 000 000	463 430 999
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	950 000 000	0	924 455 780	560 000 000	450 000 000	463 430 999
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	432 704	0	0	216 352
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	432 704	0	0	216 352
Titre 6 – Dépenses d'intervention	21 655 000 000	0	3 987 495 500	3 427 545 000	3 035 000 000	3 018 162 674
Transferts aux entreprises	20 574 663 000	0	3 634 995 500	2 679 915 750	2 345 000 000	2 336 347 295
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	0	0	430 000 000	0
Transferts aux autres collectivités	1 080 337 000	0	352 500 000	747 629 250	260 000 000	681 815 379
Total hors FdC et AdP		0			3 485 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+7 307 545 000			+5 000 000	
Total*	22 605 000 000	7 307 545 000	4 912 383 984	3 987 545 000	3 490 000 000	3 481 810 025

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		7 302 545 000						
Total		7 302 545 000						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		5 000 000		5 000 000				
Total		5 000 000		5 000 000				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		7 307 545 000		5 000 000				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche			0 0		200 000 000 100 000 000	200 000 000 100 000 000
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche		150 000 000	150 000 000		160 000 000 254 300 000	160 000 000 254 300 000
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales		634 995 500	634 995 500		650 000 000 655 362 674	650 000 000 655 362 674
04 – Soutien au déploiement		820 500 000	820 500 000		625 000 000 685 500 000	625 000 000 685 500 000
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)		906 888 484	906 888 484		450 000 000 445 647 351	450 000 000 445 647 351
06 – Industrialisation et déploiement		2 400 000 000	2 400 000 000		1 400 000 000 1 341 000 000	1 400 000 000 1 341 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	3 485 000 000	3 485 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+7 307 545 000	+7 307 545 000		+5 000 000	+5 000 000
Total des crédits ouverts	0	7 307 545 000	7 307 545 000	0	3 490 000 000	3 490 000 000
Total des crédits consommés	0	4 912 383 984	4 912 383 984	0	3 481 810 025	3 481 810 025
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 395 161 016	+2 395 161 016		+8 189 975	+8 189 975

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	3 485 000 000	3 485 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	3 485 000 000	3 485 000 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements de crédits s'expliquent :

- par un report de 7302,5 M€ de crédits en AE de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023

- un transfert entrant de 5 M€ du P 144 au titre de la contribution du Ministère des Armées au PIEEC électronique.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 7 307 545 000	CP ouverts en 2023 * (P1) 3 490 000 000
AE engagées en 2023 (E2) 4 912 383 984	CP consommés en 2023 (P2) 3 481 810 025
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 3 481 810 025
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 2 395 161 016	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 27 617 455 000					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 27 617 455 000	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 3 481 810 025	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 24 135 644 975	
AE engagées en 2023 (E2) 4 912 383 984	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 4 912 383 984	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 29 048 028 959	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 29 048 028 959

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

A la suite du lancement de France 2030, les AE du programme 424 ont été abondées de 28 Md€ et se sont ajoutées au 12,5 Md€ du volet « innovation dirigée » du PIA 4 pour atteindre au total 40,4 Md€ d'AE disponibles (après transferts). Les CP destinés à couvrir les AE sont ouverts depuis la LFI 2021 pour être versés sur les comptes au Trésor des quatre opérateurs du PIA 4 : la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Bpifrance, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence nationale de la recherche (ANR).

A la fin 2023, avec une consommation de 10,5 Md € en 2021, de 22,6 Md€ d'AE en 2022, et de 4,9 Mds € en 2023, 38 Mds € avaient été consommées en AE et, après prise en compte des transferts, les 2,4 Mds € restant à engager à la fin de l'exercice 2023 ont été demandées au report.

En CP, après des versements de près de 9 Md€ de CP (1,5 Mds € en 2021, 4 Mds€ en 2022 et 3,5 Mds € en 2023), 29 Mds € restaient à verser pour couvrir l'enveloppe des actions du programme 424, déjà consommées.

Justification par action

ACTION

01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche			0		200 000 000	200 000 000
			0		100 000 000	100 000 000

L'action « Programmes et équipements prioritaires de recherche » (PEPR), dotée de 3 Md€ pour une période de 5 ans, est mise en œuvre dans le cadre de la convention du 2 juin 2021 entre l'État et l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Bâtie sur les enseignements tirés des actions « Équipements structurant pour la recherche » et « Programmes prioritaires de recherche » du PIA 3, elle vise à consolider l'excellence de la recherche française au sein de la compétition internationale, selon plusieurs modalités, éventuellement combinables, et en s'appuyant particulièrement sur les organismes nationaux de recherche. Ses objectifs se déclinent de la manière suivante :

Sélectionner et financer, sur des champs de recherche circonscrits et dont l'impact socio-économique potentiel est documenté, des projets contribuant à construire ou consolider le leadership de la recherche française ; •

Identifier et sélectionner des chercheurs de rang international, à même de porter des projets de recherche de rupture pour une meilleure attractivité de la recherche ;

Identifier et soutenir des équipements et infrastructures de recherche d'envergure nationale, fortement mutualisés, qui soient les plus nécessaires et les plus structurants pour les communautés scientifiques. Un modèle économique reposant sur des co-financements et des recettes ou sur la capacité à contribuer à des innovations valorisables dans d'autres secteurs d'activité, seront recherchés. En particulier, sont visés des équipements reposant sur les technologies du traitement de l'information et leur intégration, incluant matériaux et composants (de la production de données, à leur stockage, leur exploitation, leur traitement et leur appariement).

L'enveloppe de 3 Md€ a été intégralement affectée à l'ANR, opérateur unique de cette action, par décision du Premier ministre. Un montant de 100 M€ en CP a été versé à l'ANR sur l'action 424-1 contre 200 M€ prévus initialement en raison du rythme de décaissement constaté et de l'existence d'une trésorerie suffisante sur le compte de l'opérateur pour faire face aux paiements.

S'agissant plus spécifiquement des PEPR, l'action est mise en œuvre à travers 2 volets :

1. Pour chaque stratégie, un **PEPR a été confié par l'État à un pilote ou à plusieurs co-pilotes en fonction des programmes**. Le PEPR doit alors permettre la levée de barrière ou de verrous scientifiques ou technologiques liés à cette stratégie. Le pilotage est assuré par un ou plusieurs organismes nationaux de recherche (ONR) qui a remis à l'État un document de cadrage visant à structurer le programme pour l'ensemble de la communauté nationale de recherche sur cette thématique et pour la décennie à venir. Ce document est évalué par un comité scientifique et technique de programme (CSTP) constitué d'experts académiques internationaux de haut niveau. Après validation par l'État, le ou les pilotes lancent les différentes actions proposées par leur document de cadrage. A ce jour, tous les PEPR ont fait l'objet d'un document de cadrage et ont été validés/sont en cours de validation.

La liste des PEPR et leurs enveloppes est récapitulé infra :

PEPR	Financement alloué	Pilotes scientifiques
Cybersécurité	65 M€	CEA CNRS INRIA
Hydrogène décarboné	80 M€	CEA CNRS
Technologies quantiques	147,1 M€	CEA CNRS INRIA
Enseignement et numérique	77 M€	AMU CNRS INRIA
Santé numérique	60 M€	INSERM INRIA
Maladies infectieuses émergentes	80 M€	INSERM
Prezode	30 M€	CIRAD INRAE IRD
Technologies avancées et analyses socio-économiques pour la transition écologique dans le recyclage	40 M€	CNRS
Systèmes alimentaires, microbiome et santé	60 M€	INRAE INSERM
Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes	80 M€	INSERM CEA
Soutenir l'innovation pour développer de nouveaux procédés industriels largement décarbonés	70 M€	CNRS IFPEN
Agroécologie et numérique	65 M€	INRAE INRIA
Sélection végétale avancée face au défi climatique et à la transition agro-écologique	30 M€	INRAE
Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants	40 M€	UGE CNRS
Développement de technologies avancées de cloud	56 M€	CEA INRIA
Soutenir l'innovation pour développer les futures générations de batteries	40 M€	CNRS CEA
Développement de technologies avancées de la 5G et réseaux du futur	65 M€	CEA CNRS IMT
Électronique	86 M€	CEA CNRS
Intelligence artificielle	73 M€	CNRS CEA INRIA
Technologies avancées des systèmes énergétiques	50 M€	CEA CNRS
Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – Carburants durables	70 M€	INRAE IFPEN
Industries culturelles et créatives	25 M€	CNRS
Digitalisation et décarbonation des mobilités	30 M€	IFPEN UGE

2. Il existe un deuxième type de PEPR : **les PEPR exploratoires** qui ont proposés à l'État par les Organismes nationaux de recherche. Le PEPR exploratoire doit permettre la conduite d'une politique scientifique sur les domaines exploratoires correspondants d'intérêt national et européen ; en fonction de ses résultats et de l'avancée concrète de la transformation, une stratégie pourra être lancée par l'État et complétée par d'autres actions. L'État présélectionne les projets proposés en fonction de ses intérêts stratégiques puis un jury international sélectionne au regard des critères d'excellence scientifique. Une fois sélectionné, le pilotes lancent les actions proposées dans le cadre de projet retenu par le jury. Un AAP spécifique relatif à 17 PEPR « exploratoires », doté d'un montant d'1 Md€ a été lancé en juin 2021. Au 31/12/2023, 66 projets avaient été sélectionnés pour un montant d'aide octroyé de 1073 M€.

Au 31 décembre 2023, sur l'ensemble de l'action 424-1, 1861 M€ (788 M€ sur des PEPR liés aux stratégies et 1073 M€ sur des PEPR exploratoires) avaient été engagés (62 % de l'enveloppe) et 191,8 M€ décaissés au profit de 284 projets et de 91 bénéficiaires. Les autres PEPR sont également en cours de déploiement, soit par voie de projets ciblés en cours d'instruction soit par le lancement d'appels à projets actuellement ouverts.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention			200 000 000	100 000 000
Transferts aux autres collectivités			200 000 000	100 000 000
Total			200 000 000	100 000 000

L'exécution 2023 est inférieure à la prévision initiale car le rythme d'engagement et de décaissement a été moins soutenu que prévu et la trésorerie suffisante pour faire face aux paiements appelés.

ACTION

02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche		150 000 000	150 000 000	160 000 000	254 300 000	160 000 000 254 300 000

Cette action, dotée initialement dotée d'1,5 Md€, a été portée à 3 Md€ dans le cadre de France 2030. Elle est encadrée par la convention du 2 juin 2021 entre l'État, l'Agence nationale de la recherche, l'ADEME, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Maturation de technologies, R&D partenariale, valorisation de la recherche et transfert de technologies »). Elle a pour objet de soutenir :

- des programmes d'innovation de rupture sur le modèle des « **grands défis** » financés par le Fonds pour l'innovation et l'industrie, qui constituent des formes d'actions nouvelles dans lesquelles la prise de risque est particulièrement favorisée. L'ambition est d'identifier les ruptures technologiques, qui répondent à des enjeux majeurs de transition et qui sont souvent susceptibles d'irriguer plusieurs

marchés (technologies diffusantes). A titre d'exemple, des Grands défis ont été lancés sur la certification des systèmes fondés sur l'Intelligence artificielle (« IA de confiance ») ou sur la bioproduction dédiée à la santé

- l'accompagnement de projets de R&D portés par des entreprises, seules ou en consortium, en partenariat avec des laboratoires de recherche publique (validation de preuves de concept, développement de prototypes, levée de verrous technologiques) ;
- un effort particulier de transfert technologique dans les domaines stratégiques prioritaires ciblés, à travers des programmes d'accompagnement portés par les organismes et structures de valorisation.

A ce jour, des projets de maturation ont atteint des montants significatifs dans le cadre de la stratégie nucléaire (450 M€) avec notamment le projet Nuward (300 M€), de la stratégie spatiale (lanceurs réutilisables et nano-satellites : 95 M€), du domaine de l'intelligence artificielle (57 M€), de la lutte contre les maladies infectieuses (76 M€) et le développement des réseaux de télécommunication du futur et solutions souveraines (42 M€).

Les projets de maturation de technologies sont également particulièrement soutenus dans le secteur de la cybersécurité par le biais des dispositifs suivants :

- Mutualisation et valorisation des données d'intérêt cyber
- Développement des technologies cyber innovantes critiques 2
- Projets innovants sur le Campus Cyber
- Grand Défi cybersécurité - Startup Studio
- Grand Défi cybersécurité axes verticaux - Tranche 1 - Startups

Des projets ont été retenus sur d'autres thématiques comme les « puces électroniques », les « dispositifs médicaux numériques et innovants », l'exploration des « grands fonds marins » et le développement de « robots industriels ».

Au regard de la programmation définie à ce jour, l'enveloppe prévue a été affectée de la manière suivante entre les trois opérateurs de l'action : 200 M€ gérés par l'ADEME, 870 M€ gérés par l'ANR et 1800 M€ par Bpifrance.

	Enveloppe d'AE consommée	Engagements auprès de bénéficiaires finaux	CP versés aux opérateurs pour répondre aux besoins de décaissements aux bénéficiaires finaux
ADEME	200	10	35
ANR	870	632,5	254
BPI	1800	915	405

Au 31 décembre 2023, 235 projets avaient été soutenus pour un montant total d'engagements s'élevant à 1565,5 M€ sous la forme de subventions et d'avances remboursables (yc frais de gestion). 272,7 M€ avaient déjà été décaissés aux 359 bénéficiaires finaux (dont 191,9 M€ sur le seul exercice 2023).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		150 000 000	160 000 000	254 300 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises			100 000 000	135 000 000
Transferts aux autres collectivités		150 000 000	60 000 000	119 300 000
Total		150 000 000	160 000 000	254 300 000

Après la consommation de 150 M€ d'AE au profit de l'ANR pendant l'exercice 2023, le total des AE consommées sur l'action s'élève à 2870 M€ : l'emploi d'une partie des enveloppes est encore en discussion. En CP, l'exécution s'est élevée à 254,3 M€ contre 160 M€ prévus initialement en raison de la dynamique soutenue des engagements et donc des paiements appelés ou en passe d'être appelés dans le cadre de procédures opérées par l'ANR et la BPI.

ACTION

03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales		634 995 500	634 995 500		650 000 000 655 362 674	650 000 000 655 362 674

Elle soutient la mise en œuvre de premières réalisations industrielles ou de services à l'échelle pilote ou démonstrateur, visant à vérifier la viabilité organisationnelle et technico économique d'innovations, dont les principaux verrous technologiques ont été levés.

Elle pourra accompagner des expérimentations en conditions réelles ou représentatives auprès des populations, dans des territoires, écosystèmes ou établissements, afin d'identifier des ruptures d'usage, d'enrichir et de valider les innovations ayant un fort potentiel de réplication ou de diffusion. Elle comporte une dimension territoriale affirmée, par la structuration de consortiums entre acteurs publics et privés valorisant les potentiels économiques spécifiques des territoires considérés, ainsi que par la recherche de partenariats et de co-financements renforcés avec les collectivités territoriales.

Ces démonstrations en conditions réelles sont essentielles pour :

- confirmer les innovations développées et en identifier les modalités de passage à l'échelle et les éventuelles complexités d'implémentation ;
- valider la rencontre avec le marché, l'acceptabilité sociale et valoriser les nouveaux usages ;
- vérifier les hypothèses économiques (réglementaires, fiscales) et de création de valeur (chiffre d'affaires, création d'emplois directs et indirects, création de sites industriels en France...) ;
- consolider les points qui le nécessitent avant de déployer vers des échelles plus larges.

Avec France 2030, en plus des stratégies nationales déjà lancées, l'action soutient les premières réalisations industrielles de projets innovants dans différents domaines, comme les énergies renouvelables, les industries culturelles, les puces électroniques, le bois de construction, l'espace ou les robots industriels.

Au regard de la programmation définie à ce jour, l'enveloppe prévue est affectée de la manière suivante entre les quatre opérateurs de l'action : 1,45 Md€ gérés par l'ADEME ; 150 M€ gérés par l'ANR, 3,475 Md€ par Bpifrance et 750 M€ par la Caisse des dépôts et consignations. En outre, la DGAC se voit allouer 735 M€ d'AE dans le cadre de la délégation de gestion signée avec le SGPI pour la mise en œuvre spécifique de l'objectif « Avion bas carbone ». Au total, le montant des AE consommées s'élève à 6560 M€.

Un montant de 655 M€ en crédits de paiement ont été versés à la lumière des stratégies les plus avancées et du lancement effectif des premiers appels à projets comme suit : 70 M€ à l'ADEME ; 50 M€ à l'ANR ; 290 M€ à Bpifrance ; 150 M€ à la CDC et 95 M€ payés par la DGAC.

Depuis 2021, ce sont plus de 90 procédures (appels à projets/appels à manifestation d'intérêt) au total qui ont été lancés et ont donné lieu à sélection de projets. Un grand nombre est encore ouvert et/ou en cours de sélection.

En 2023, certains dispositifs ont permis d'engager les montants suivants :

- « Innovation pour les transition agroalimentaires » (48 M€)
- La DGAC a engagé 735 M€ auprès de bénéficiaires finaux dans le cadre de l'objectif dédié à l'avion « bas carbone »
- Développement de la filière européenne du Cloud (129 M€)
- Innovations en biothérapies et bioproductions (123 M€)
- Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone (108 M€)
- Financement de l'ESA (271 M€)
- Produire en France des aéronefs bas carbone (172 M€)
- Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur (100 M€)
- Digitalisation et décarbonation des mobilités (113 M€)

Au 31 décembre 2023, 808 projets étaient soutenus par l'action « Démonstration en conditions réelle, amorçage et premières commerciales » pour un montant de 3,1 Mds € engagés en subventions et avances remboursables au bénéfice de 1334 bénéficiaires. 865 M€ avaient été décaissés dont 170 M€ payés par la DGAC dans le cadre de l'objectif « Avion bas carbone ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		634 995 500	650 000 000	655 362 674
Transferts aux entreprises		634 995 500	220 000 000	455 347 295
Transferts aux collectivités territoriales			430 000 000	
Transferts aux autres collectivités				200 015 379
Total		634 995 500	650 000 000	655 362 674

Parmi les AE reportées, l'exécution 2023 a conduit à consommer 635 M€ au profit de l'action et à verser des CP à hauteur de 655,36 M€ soit 5,36 M€ de plus que la prévision initiale, avec une affectation par opérateur adaptée au rythme d'engagement et de décaissement de chaque structure.

ACTION**04 - Soutien au déploiement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 - Soutien au déploiement		820 500 000	0 820 500 000		625 000 000 685 500 000	625 000 000 685 500 000

Cette action, initialement dotée de 3 Md€ sur 5 ans, a été portée à hauteur de 10,5 Md€ avec le lancement de France 2020. Elle est encadrée par la Convention du 4 juin 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Soutien au déploiement »). Elle a vocation à garantir l'effectivité des conditions de diffusion et d'adoption des innovations, permettant leur déploiement à grande échelle et l'atteinte des impacts socio-économiques attendus, ainsi qu'à renforcer la souveraineté et la résilience de nos modèles sur certaines chaînes de valeur stratégiques.

A ce titre, elle permettra notamment de soutenir l'implantation de sites industriels, en priorité par des PME et ETI, et des projets nécessitant un passage à l'échelle afin de sécuriser l'industrialisation des technologies et ainsi décupler les retombées sur le territoire national. Elle accompagnera les entreprises françaises au sein des chaînes de valeur stratégiques définies au niveau européen, qui pourront le cas échéant faire l'objet de « projets importants d'intérêt européen commun » (PIIEC ou IPCEI), permettant de garantir l'industrialisation en France d'innovations développées grâce à des soutiens publics.

Avec France 2030, en plus des stratégies nationales déjà lancées, elle contribuera à financer le soutien au déploiement et à l'industrialisation en France des projets innovants concernant les énergies renouvelables, l'agriculture et l'alimentation, la santé, les matériaux (métaux, plastique, bois...) et les composants. A titre d'exemple, le plan France 2030 porte l'objectif de mise sur le marché d'au moins 20 biomédicaments, en parallèle du développement de dispositifs médicaux innovants. La priorité donnée à la formation des jeunes aux métiers de demain est également renforcée par France 2030, avec la volonté d'attirer les meilleurs talents français et étrangers vers les filières soutenues par le plan.

Depuis 2021, ce sont 59 dispositifs (appels à projets/appels à manifestation d'intérêt) au total qui ont été lancés et ont donné lieu à sélection de projets. Un grand nombre est encore ouvert et/ou en cours de sélection. L'année 2023 a notamment été marquée par le déploiement des appels à projet suivants :

- Agro-équipements soutien à la demande (140 M€ engagés)
- AMI Pour le développement des infrastructures portuaires métropolitaines permettant de répondre aux besoins de l'industrie de l'éolien flottant (10 M€ engagés en 2023)
- AMI Compétences et métiers d'avenir : 352 M€ engagés en 2023 (dans les secteurs du nucléaire, de la santé, de l'électronique) sur un engagement total de 803 M€.
- Le PIIEC électronique et actions connexes (1280 M€ engagés en 2023)
- Résilience et capacités agro-alimentaires (205 M€ engagés en 2023)
- Industrialisation de Produits et Systèmes Constructifs bois et autres biosourcés (104 M€ engagés en 2023)

Au regard de la programmation définie à ce jour, 8,71 Mds € en AE ont été consommés et l'enveloppe prévue est affectée de la manière suivante entre les quatre opérateurs de l'action :

-1,6 Md € géré par l'ADEME,

-1,8 Md € gérés par l'ANR,

-4,91 Mds € par Bpifrance (dont 600 M€ reportés des exercices précédents et affectés en 2023)

-1,2 Md € par la Caisse des dépôts et consignations (dont 200 M€ affectés sur les AE reportées des exercices précédents).

Sur l'exercice 2023, un montant de 685,5 M€ de CP a été versé aux opérateurs contre 625 M€ prévus initialement, en tenant compte à la fois du prorata de leurs enveloppes ainsi que du lancement des premiers appels à projets (10 M€ pour l'ADEME, 190 M€ pour l'ANR, 345 M€ pour Bpifrance et 120 M€ pour la CDC).

Une délégation de gestion avec l'ANSSI a été signée afin de déployer des actions dans le déploiement de solutions de cybersécurité (2,5 M€ engagés et payés en 2023).

Au 31 décembre 2023, 699 projets étaient soutenus par l'action « Soutien au déploiement » pour un montant total d'engagements de 5205 M€ avaient été formellement engagés auprès de plus de 1000 bénéficiaires. 1019 M€ avaient d'ores et déjà versés aux bénéficiaires finaux par les opérateurs du plan France 2030.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		18 000 000		18 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		18 000 000		18 000 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		802 500 000	625 000 000	667 500 000
Transferts aux entreprises		600 000 000	625 000 000	545 000 000
Transferts aux autres collectivités		202 500 000		122 500 000
Total		820 500 000	625 000 000	685 500 000

L'exécution a permis de consommer 800 M€ en AE au bénéfice des opérateurs du plan. En outre 20,5 M€ ont été consommées directement dans le cadre de délégations de gestion avec des administrations d'État. 950 M€ restent non consommés en AE en raison des enveloppes dont l'emploi n'a pas encore été finalisé. La consommation de CP a été supérieure de 60 M€ aux prévisions afin de doter suffisamment les opérateurs pour honorer les paiements induits par la forte accélération des engagements (5179 M€ engagés fin 2023 contre 1898 M€ à la fin 2022 soit 3,3 Mds € engagés en un an).

ACTION

05 – Accélération de la croissance (fonds propres)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)		906 888 484	906 888 484		450 000 000 445 647 351	450 000 000 445 647 351

Des investissements en fonds propres à hauteur de 2,5 Md€ viennent compléter les instruments subventionnels sur l'aval de chaîne. Les fonds propres du PIA sont souscrits par tranche et transitent par le compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État ». Avec France 2030, l'enveloppe a été portée à 3,5 Md€. Au 31/12/2023, 2,25 M€ ont été engagés au sein de l'action sur les instruments en fonds propres suivants :

Avant 2023 :

- Le « **Fonds écotecnologies 2** » qui a vocation à s'inscrire dans la continuité de l'action des fonds professionnels de capital investissement (FPCI) « Écotecnologies » et « Ville de demain » gérés par Bpifrance Investissement respectivement depuis 2012 et 2015 dans le cadre des PIA. Il interviendra sur les thématiques en lien avec la transition écologique et énergétique en accompagnant principalement, au travers d'opérations de capital risque, des sociétés développant des solutions

technologiques. La convention dédiée a été publiée le 10 décembre 2021. 300 M€ en AE et en CP ont été consommés en 2021.

- 300 M€ en AE en 2022 ont été mobilisés pour **le fonds SPI-Société de projets industriels n° 2**. Il est encadré par la convention en date du 31 mars 2022 entre l'État, l'EPIC Bpifrance et la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement relative au plan France 2030 (action « Accélération de la croissance (fonds propres) » - volet « Société de projets industriels 2 »).
- **Le « Fonds national de venture industriel - FNVI »** doté de 350 M€ en AE et encadré par la convention du 2 décembre 2022 signée entre l'État, l'EPIC Bpifrance et la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement relative au plan France 2030 (action « Accélération de la croissance (fonds propres) » - volet « Fonds national de venture industriel - FNVI »). 290 M€ ont été versés en 2022 en CP et 90 M€ ont été versés en 2023. L'objectif sera de favoriser l'émergence et la structuration du marché des fonds de capital-risque à vocation industrielle à même d'accompagner en fonds propres et quasi fonds propres des entreprises françaises dans leurs projets industriels.

-Fonds de capital-risque ciblant les start-ups industrielles du prototype à la première usine.

-Fonds de capital-développement transmission ciblant des PME et ETI industrielles porteuses notamment de projets (i) de développement de leur outil de production, (ii) d'innovation industrielle (iii) de relocalisation de leur capacité de production.

- **La recharge du dispositif « French tech Souveraineté »** initié dans le PIA 3, est doté de 500 M€ en AE dans le plan France 2030 : En 2023, le dispositif a été abondée de 400 M€ d'AE supplémentaires. 300 M€ en crédits de paiements avaient été apportés en 2022. Il est prévu de couvrir les AE au moyen de crédits de paiements supplémentaires en 2024 et en 2025.

Nouveaux dispositifs lancés en 2023 :

- **Le fonds national d'amorçage 3** a été doté de 400 M€ en AE et de 250 M€ en CP en 2023 : il finance via des fonds d'amorçage de jeunes entreprises innovantes dès leurs premières levées de fonds. Les deux précédents fonds nationaux d'amorçage ont permis de combler une défaillance de marché de cette classe d'actifs et ont eu des impacts positifs sur la structure du marché du capital-amorçage, tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Les précédents fonds ont notamment permis l'émergence d'équipes de gestion spécialisées et crédibles dans l'investissement précoce lors de la création d'entreprises. Ce faisant, ils ont accompagné l'évolution de la culture entrepreneuriale en soutenant des entrepreneurs qui ont acquis une véritable expérience de la création d'entreprises. Dans ce cadre, le troisième Fonds National d'Amorçage prévu par la présente Convention a pour objet de soutenir cette dynamique, en structurant davantage ce marché et en consolidant l'effet de levier exercé à l'égard des fonds privés. Il doit permettre le changement d'échelle du capital-amorçage en France et donc la pérennité des entreprises innovantes grâce à des tours de table plus importants et donc des tickets d'investissement plus importants.
- **Le fonds Deep tech** a été doté de 100 M€ en AE et en CP en 2023. Il a vocation à accompagner des start-ups « deep tech », ie dont les projets sont de nature à lever des verrous technologiques importants et créer un avantage fortement différenciateur sur un marché. Multithématique, le fonds intervient en complémentarité avec les autres fonds de Bpifrance et d'autres outils d'intervention de France 2030. Le Fonds Deep Tech doit intervenir en co-investissement avec des acteurs industriels et des investisseurs financiers

D'autres instruments en fonds propres destinés à être imputés sur le programme 424 sont en cours d'élaboration, notamment pour prendre la suite du fonds Tibi 1.

Enfin, l'action 424-5 a servi de support pour engager et payer des dépenses nécessaires au bon déploiement du plan France 2030 en matière de communication (5,6 M€ payés par l'intermédiaire d'une délégation de gestion de crédits avec le SIG) et de systèmes d'information pour le suivi et le contrôle de gestion (1,3 M€ engagés directement par le SGPI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		906 455 780	450 000 000	445 430 999
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		906 455 780	450 000 000	445 430 999
Titre 5 : Dépenses d'investissement		432 704		216 352
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		432 704		216 352
Total		906 888 484	450 000 000	445 647 351

Des AE restent encore à consommer au sein de l'action sur de nouveaux instruments en cours d'élaboration. Les versements de CP se sont élevés à 445,65 M€ soit un montant très proche de la prévision de 450 M€.

ACTION**06 – Industrialisation et déploiement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Industrialisation et déploiement			0	1 400 000 000		1 400 000 000
	2 400 000 000		2 400 000 000	1 341 000 000		1 341 000 000

L'action 6 « Industrialisation et déploiement », créée avec le lancement de France 2030 a été dotée, au 31 décembre 2023, de 13,7 Mds €. Elle est encadrée par la Convention du 16 mars 2022 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme BPI France relative au programme d'investissements d'avenir (action « Industrialisation et déploiement »).

En articulation avec les autres actions du programme, elle a pour objectif le financement de projets de transformation de la base industrielle du pays et du développement de sa capacité de production. Les projets soutenus peuvent poursuivre des objectifs de : relocalisation et d'implantation d'activités, de développement d'infrastructures, de programmes d'accompagnement d'entreprises et de soutien des entreprises à l'achat de solutions innovantes. Il ne s'agit pas de créer de surcapacités de production mais bien de cibler des projets compétitifs et transformant en lien avec les priorités stratégiques définies par l'État.

Elle vise plus spécifiquement à soutenir l'industrialisation et le déploiement de projets stratégiques plus « aval » que ceux financés par les actions existantes. Cette action vise en particulier à soutenir la décarbonation de l'industrie, le développement de véhicules connectés zéro émission, les puces électroniques, les robots industriels, la forêt, les contenus culturels et le renouvellement forestier. Les crédits de cette action permettront notamment de renforcer l'enveloppe des PIIEC (projet important d'intérêt européen commun) existants sur l'hydrogène décarboné et sur l'électronique, et de financer le programme de soutien à l'innovation dans nos industries de santé qui se matérialise par un PIIEC sur la santé.

Au regard de la programmation définie à ce jour, les AE consommées sur l'action s'élèvent à 13,7 Mds (dont 2,4 consommés en 2023 au profit de la BPI) répartie de la façon suivante entre opérateurs : 5,15 Mds € sont gérés par l'ADEME, 8,24 Mds € par Bpifrance et 310 M€ par la Caisse des dépôts et consignations. De tels montants d'AE ont permis aux opérateurs d'engager à la fin de l'exercice, 7,6 Mds € dont 2,4 M€ sur la seule année 2023. Une telle accélération des engagements a conduit à anticiper une forte accélération des

paiements qui devraient se matérialiser dès 2023 et culminer pendant les exercices 2024 et 2025. Logiquement, des montants élevés de crédits de paiements ont été versés aux opérateurs dès l'exercice 2023 : 541 M€ ont été versés à l'ADEME, 660 M€ à Bpifrance et 140 M€ à la CDC afin de doter les opérateurs de fonds suffisants pour faire face aux paiements importants induits par la forte accélération des engagements.

Parmi la trentaine de dispositifs (appels à projets et appels à manifestation d'intérêt) lancés au sein de l'action « Industrialisation et déploiement » depuis mars 2022 peuvent être cités notamment :

- Des appels à projet « Industrie zéro fossile » soutenant la décarbonation des sites industriels français a permis d'engager 291 M€ auprès de 248 bénéficiaires. En outre, 850 M€ ont été engagés sur le projet de décarbonation du site d'Arcelor Mittal à Dunkerque qui représente à lui seul 12 MtCO₂/an soit 15 % des émissions industrielles nationales.
- Des appels à projet « Industrialisation et capacités » dans le secteur de la santé : 196 M€ engagés sur 35 projets.
- AMI Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes à hydrogène : 850 M€ engagés
- De l'appel à projets « Métaux critiques » : 212 M€ engagés sur 4 projets et 8 bénéficiaires
- De l'appel à projet « Soutien au déploiement de stations de recharge haute puissance pour les véhicules électriques » : 107 M€ sur 30 projets.
- De l'appel à projet « Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de la filière automobile » : 91,3 M€ engagés en subventions au bénéfice de 83 projets.
- De l'appel à projet « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants » : 121 M€ engagés au profit de 50 projets
- De l'appel à projets « Invest auto » : 213 M€ engagés sur 83 projets.

L'action « Industrialisation et déploiement » porte le financement des projets uniques les plus significatifs du plan France 2030 d'un point de vue financier : les projets Liberty porté par ST Microelectronics et Global Foundries dans le cadre du PIIEC électronique à Crolles (2,8 Mds € de subventions) et le soutien à l'implantation de deux usines de batterie par l'entreprise Prologium (1,5 Md € d'aide) d'une part et l'entreprise Verkor (570 M€ d'aide) représentent un soutien global de près de 5 Mds € engagé en 2023. Le soutien au projet de décarbonation du site Arcelor de Dunkerque qui représente 15 % des émissions industrielles nationales, a été engagé à hauteur de 850 M€.

Au total, 7752,4 M€ ont été engagés dans le cadre de l'action « Industrialisation et déploiement » dont 602,5 M€ ont déjà été décaissés au 31/12/2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 400 000 000	1 400 000 000	1 341 000 000
Transferts aux entreprises		2 400 000 000	1 400 000 000	1 201 000 000
Transferts aux autres collectivités				140 000 000
Total		2 400 000 000	1 400 000 000	1 341 000 000

En 2023, 2400 M€ d'AE reportées des exercices précédents ont été consommées au profit de la BPI et 1341 M€ ont été versés aux opérateurs en crédits de paiement, soit un montant proche des 1400 M€ prévus initialement, afin d'honorer les paiements importants qui vont suivre l'accélération des engagements sur l'action en 2023.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)					2 500 000	2 500 000
Transferts					2 500 000	2 500 000
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	3 600 000	1 701 625			10 937 000	2 953 854
Transferts	3 600 000	1 701 625			10 937 000	2 953 854
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	6 250 000 000	340 000 000		711 000 000	200 000 000	621 000 000
Transferts	6 250 000 000	340 000 000		711 000 000	200 000 000	621 000 000
Universités et assimilés (P150)						78 271
Transferts						78 271
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)						5 486
Transferts						5 486
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	1 620 000 000	665 000 000		406 000 000	150 000 000	459 300 000
Transferts	1 620 000 000	665 000 000		406 000 000	150 000 000	459 300 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)		41 750				
Transferts		41 750				
Total	7 873 600 000	1 006 743 375		1 117 000 000	363 437 000	1 085 837 611
Total des transferts	7 873 600 000	1 006 743 375		1 117 000 000	363 437 000	1 085 837 611

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Cette section fait uniquement apparaître les dotations en subventions allouées aux opérateurs de l'État (ADEME, ANCT, ANR ainsi qu'ONERA et CNRS dans le cadre du déploiement du volet avions bas carbone via la DGAC) et non à l'ensemble des opérateurs du PIA. En outre, les fonds propres ne sont pas mentionnés dans ce tableau.